



Prise en otage par mon déménageur et mon employeur..

Par **faty88**, le **03/02/2011** à **04:23**

Bonjour, rnj'ai moi aussi un gros problème avec ags. rnAyant été licencié pour motif économique en novembre 2009, je bénéficiais dans le cadre du plan social de la prise en charge de mon déménagement au cas où je retrouvais un emploi à l'étranger. rnrnAyant trouvé un cdd de 7 mois en Algérie mon ex-employeur avait choisi de confier mon déménagement à AGS. rnrnAinsi, c'est mon employeur qui est entré en contact avec ags, pris connaissance des conditions générales de déménagements, igné le devis qui fut établit à son nom et réglé la facture. rnrnMoi, je n'avais plus qu'à emballer mes effets. rnrnJe vais donc travailler en Algérie, mon déménagement était censé me rejoindre le mois suivants. rnrnMais une fois arrivée en algérie, je me rends compte que AGS Paris n'est meme pas au courant des documents à transmettre pour les douanes, qu'ils sont obligé de reconditionné mes effets car l'électromenager sera saisie par les douanes et qu'il n'y a aucune communication entre AGS ALGER et AGS Paris. rnrnUN an après qu' on ait enlevé mes effets, je n'ai toujours pas reçu mon déménagement car AGS me réclame des frais de douanes dont je n'etais meme pas au courant (car c'est mon ex employeur (club med) qui est le signataire du devis, c'est donc a lui de régler ces frais mais celui ne veut pas car le devis fut établi Hors taxe), de plus j'apprends que AGS Paris à perdu l'electromenager retiré de mon déménagement et quand je tente d'expliquer la situation au directeur d'AGS Alger, celui ci me crie dessus et menace indirectement de détériorer mes effets. rnrnDonc aujourd'hui mon déménagement et arrivé à Alger mais je suis prise en otage entre AGS qui ne veut pas me livrer et mon ex employeur qui ne veut pas payer. rnrnAGS m'as envoyé des documents à remplir pour declarer le sinistre (perte de l'electromenager) mais je ne sais quel montant réclamer. rnrnBien que je n'ai signé aucun devis, et que je n'ai aucunement pris connaissances des conditions générales de déménagement, AGS me tient pour responsable de la situation actuelle. rnrnAvec toutes les erreurs qu'ils ont commis pour ce déménagement, ils se permettent de me tenir pour

responsable. rnrnJe ne sais donc pas quoi faire, ni contre qui me retourner et quelles
procédures entamer. rnrnMerci de votre aide...